

rêter de railler et de sourire, s'arrêter même dans l'activité fébrile et intéressée de sa vie positive, pour écouter un vieillard d'un autre âge lui raconter ses vues, ses espérances, ses rêves—lui dire qu'il a conçu une œuvre gigantesque que des siècles n'ont pu faire et que lui il fera, lui, si près de la tombe, avec la seule puissance de son pauvre Rosaire. Le monde s'étonne ; il écoute sans trop comprendre.

Mais lui, le Pontife, se souvenant des antiques victoires du Rosaire, il a confiance dans la victoire de demain. Quand il s'est agi d'écraser l'Albigeois, Montfort et ses chevaliers luttèrent longtemps et vaillamment : mais la victoire ne fut définitivement à leur épée qu'au jour où Dominique de Gusman se leva et prit en main le Rosaire de Marie, et, de ce jour, on n'a plus entendu parler d'Albigeois.

Pour qu'on n'entende plus jamais parler de schisme ni d'hérésie dans l'Eglise, Léon XIII égrène son Rosaire—car il sait que si c'est la main de Marie qui rapproche les églises séparées, jamais plus une autre main ne pourra briser l'unité de la foi dans l'Eglise catholique.

Verra-t-il son œuvre achevée ? Hélas ! qui donc, ici bas, a jamais achevé son œuvre ? Là bas, vers Patras, symbole d'union entre les églises d'Orient et l'église d'Occident, une basilique à la Vierge du Rosaire s'élèvera bientôt. Un autre monument s'élèvera en même temps, qui sera la gloire immortelle de Léon XIII, l'édifice majestueux de l'unité catholique.

Si celui qui a conçu cette vaste pensée ne doit jamais la voir réalisée, du moins la première pierre de l'édifice, celle de la base, aura été celle de son tombeau.

L. R.

3. Q.—Peut-on bénir des chapelets en verre ?

R.—Oui, si c'est un verre solide et compacte. Sont exclues les matières trop viles ou trop fragiles : l'étain, le verre creux. Le fer longtemps prohibé, a été autorisé par un décret du 14 mai 1855.

4. Q.—Quand on fait bénir un chapelet faut-il réciter un chapelet pour le prêtre qui a donné cette bénédiction ?

R.—Non cela n'est pas nécessaire mais c'est une chose qui convient. Le prêtre donnant gratuitement cette bénédiction, c'est un témoignage de reconnaissance que de réciter pour lui un chapelet.